

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

LE MINISTRE DE LA RÉGION WALLONNE

Arrêté Ministériel constatant que le site d'activité économique désaffecté n° 90 dit "Siège n° 3 et n° 5 d'Hornu-Wasmes" à Wasmes est désaffecté et doit être rénové.

Le Ministre de la Région Wallonne,

Vu la loi du 27 juin 1978 relative à la rénovation des sites wallons d'activité économique désaffectés ;

Vu le périmètre du site d'activité économique désaffecté n° 90 dit "Siège n° 3 et n° 5 d'Hornu-Wasmes" à Wasmes, tel que défini au plan annexé au présent arrêté ;

ARRÊTE :

Article 1er. - Le site d'activité économique désaffecté n° 90 dit "Siège n° 3 et n° 5 d'Hornu-Wasmes" à Wasmes, comprenant les parcelles cadastrées

section A - n°s 483 v 3 (pie), 485 a (pie), 521 b (pie), 562 a, 571 s 2, 573 g 4, 573 i 4, 571 x 2, 571 e 2, 571 m 2, 573 h 4, 571 o 2, 571 v 2, 571 k 2, 777 f 6 (pie)

est désaffecté et doit être rénové.

Article 2. - Le présent arrêté sera transmis :

- à la Commune de Colfontaine, pour avis motivé,

- à Mesdames et Messieurs,

ROMBEAU-CHEVALIER Adonis, Sentier de la Taillette, n° 73 - 7200 Wasmes.

DEMAREZ Maurice, Rue des Ecoles, n° 25 - 7950 Chièvres.

THIESS-ALOYS, Sentier de la Taillette, n° 73 - 7200 Wasmes.

I.D.E.A., Rue de Pâturages, n° 74 - 7300 Quaregnon.

MERCIER-DELASOYE Marcel, Rue Roosevelt, n° 14 - 7250 Eugies.

SAMAIN-HAUAUX Charles, Rue d'Hornu, n° 109 - 7200 Wasmes.

QUENON-VANDERMEERSCHEN Simon, Rue d'Hornu, n° 76 - 7200 Wasmes.

CORNEZ-BANTUELLE Marcel, Rue Pont d'Arcole, n° 21 - 7200 Wasmes.

BANTUELLE-MOREAU Arthur, Rue d'Hornu, n° 81 - 7200 Wasmes.

Propriétaires concernés, pour observations et réclamations.

Donné à Bruxelles, le 2 / 12 / 1980

Le Ministre de la Région Wallonne,



J.-M. DEHOUSSE.

